

## Le parlement étudiant

**D-2023-003**

---

### DECISION DU PARLEMENT ETUDIANT DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE « Université de Toulouse » (UT), et l'article 14 des statuts de l'UT,

Vu l'invitation qui a été adressée au parlement étudiant le 28 septembre 2023,

Considérant que 26 membres étaient présents ou représentés sur les 52 qui composent le parlement, le quorum étant atteint,

---

### Le parlement étudiant du 9 octobre 2023

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 26 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

---

### DÉCIDE

Le parlement étudiant approuve le compte-rendu de la séance du 21 avril 2023 (*cf doc. joint*).

Toulouse, le 31 octobre 2023

**Le président du parlement étudiant de  
l'Université de Toulouse**

**Axel LOSCERTALES**